

Annexe II b
Règlement d'examen

Spécialité « industrie graphique » de brevet d'études professionnelles						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis C.F.A. ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 - Analyse et exploitation d'un dossier de fabrication	UP1	4	C.C.F.*	C.C.F	Ponctuelle écrite	3 h
EP2 - Épreuves pratiques	UP2	9 (1)	C.C.F.	C.C.F	Ponctuelle pratique	Option A 4h (+ 1h P.S.E.) Option B 6h (4+2) (+ 1h P.S.E.)
EG 1 - Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	C.C.F	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 - Mathématiques - Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG5	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuelle	

* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement.